

RAPPORT DU DEPOSITAIRE ET STATUT DES RATIFICATIONS¹



Le Dépositaire de l'Accord, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération de la Principauté de Monaco, a l'honneur de soumettre ce rapport aux Etats Parties de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS).

Depuis la septième Réunion des Parties (MoP7), qui s'est tenue à Istanbul du 22 au 25 novembre 2019, aucune nouvelle ratification de l'Accord n'a été enregistrée par le Dépositaire.

Ainsi, au 28 juillet 2022, l'Accord comptait 24 Parties Contractantes (Tableau1).

S'agissant des Amendements au texte de l'Accord et à ses annexes, relatifs à l'extension de la zone géographique de l'ACCOBAMS adoptés lors de la MoP4 en 2010, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a enregistré les instruments de ratification de la République d'Italie, déposés le 4 août 2021, et de la République de Malte, déposés le 26 janvier 2022.

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération n'a pas manqué d'en informer, par voie diplomatique, les signataires et/ou Parties à l'Accord, le Conseil de l'Union européenne, le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et celui de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) ainsi que le Service des Traités des Nations Unies.

Ainsi au 28 juillet 2022, les Parties ayant approuvé les Amendements sont au nombre de 10 (Tableau 2).

Pour mémoire, conformément à l'Article X, paragraphe 3 de l'Accord, lesdits amendements entreront en vigueur le trentième jour après la date à laquelle les deux-tiers des Etats Parties à l'Accord, soit seize (16) Parties, les ont ratifiés.

Par ailleurs, durant ce triennat 2020-2022, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, en sa qualité de Dépositaire de l'ACCOBAMS, par l'intermédiaire des divers agents diplomatiques de la Principauté de Monaco, a appuyé les démarches du Secrétariat permanent visant à sensibiliser les autres Etats riverains en vue de leur adhésion à l'Accord ainsi qu'à les encourager à approuver les Amendements.

¹ Monaco le 28/07/2022

Tableau 1

Le tableau ci-après présente l'état des Parties contractantes à l'Accord, au 28 juillet 2022.

PAYS	SIGNATURES	RATIFICATIONS		ENTRÉE EN VIGUEUR
	Dates	Instrument	Dépôt de l'instrument	
ALBANIE	24/11/1996	25/05/2001	03/07/2001	01/10/2001
ALGERIE		19/03/2007(AA)	25/09/2007	01/12/2007
BOSNIE-HERZEGOVINE				
BULGARIE	16/09/1999	23/09/1999	10/11/1999	01/06/2001
CROATIE	24/11/1996	03/05/2000	10/07/2000	01/06/2001
CHYPRE	24/11/1996	30/01/2006	14/02/2006	01/05/2006
EGYPTE		04/03/2010	19/04/2010	01/07/2010
ESPAGNE	24/11/1996	07/01/1999	02/02/1999	01/06/2001
FRANCE	24/11/1996	26/02/2004 (AA)	10/03/2004	01/06/2004
GEORGIE	24/11/1996	30/03/2001	31/05/2001	01/06/2001
GRECE	24/11/1996*	24/11/1996*	24/11/1996*	01/06/2001
ISRAEL				
ITALIE	24/11/1996	10/02/2005	24/06/05	01/09/2005
LIBAN		05/05/2004(A)	13/12/2004	01/03/2005
LIBYE		12/05/2002	18/06/2002	01/09/2002
MALTE	23/03/2001*	23/03/2001*	23/03/2001*	01/06/2001
MAROC	28/03/1997	13/05/1999	05/07/1999	01/06/2001
MONACO	24/11/1996	25/04/1997	30/04/1997	01/06/2001
MONTENEGRO		17/02/2009 (AAA)	18/05/2009	01/08/2009
PORTUGAL	24/11/1996	30/09/2004 (A)	15/10/2004	01/01/2005
ROUMANIE	28/09/1998	13/06/2000	17/07/2000	01/06/2001
ROYAUME UNI				
RUSSIE				
SLOVENIE		12/07/2006	25/09/2006	01/12/2006
SYRIE		07/02/02 (A)	22/03/2002	01/06/2002
TUNISIE	24/11/1996	31/12/2001	15/01/2002	01/04/2002
TÜRKIYE		29/05/2017 (AA)	03/11/2017	01/02/2018
UNION EUROPEENNE				
UKRAINE		09/07/2003	23/10/2003	01/01/2004

* Signature valant ratification

A = Adhésion

AA = Approbation

AAA= Accession

Tableau 2

Le tableau ci-après présente l'état des Parties contractantes ayant approuvé les Amendements, au 22 juillet 2022 :

PAYS	RATIFICATIONS		ENTRÉE EN VIGUEUR
	Instrument	Dépôt de l'instrument	
ALBANIE			
ALGERIE			
BULGARIE	08/02/2012 ³	14/03/2012	
CROATIE			
CHYPRE	11/08/2014 ³	22/08/2014	
EGYPTE			
ESPAGNE	26/11/2012 ¹	10/01/2013	
FRANCE	15/10/2016 ²	10/11/2016	
GEORGIE			
GRECE			
ITALIE	13/07/2021 ¹	04/08/2021	
LIBAN			
LIBYE			
MALTE	10/01/2022 ³	26/01/2022	
MAROC			
MONACO	24/02/2011 ²	02/03/2011	
MONTENEGRO	03/12/2014 ³	09/07/2015	
PORTUGAL			
ROUMANIE			
SLOVENIE	09/06/2016 ²	09/06/2016	
SYRIE			
TUNISIE			
TÜRKIYE			
UKRAINE	26/11/2012 ³	02/01/2013	

¹ = Ratification

² = Approbation

³ = Acceptation

NB : 16 approbations sont nécessaires pour l'entrée en vigueur des amendements